

Le SÉCLI

Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie

Abbaye Sainte Scholastique

81110 DOURGNE

téléphone : 09 71 25 10 38

mail : secli@secli.cef.fr

site web : <http://secli.cef.fr>



Dourgne, le 30 octobre 2020

Chers amis du SÉCLI,

Comme chaque année, à l'occasion du commencement d'une année liturgique, nous venons partager avec vous les principales nouveautés du SÉCLI, tout en vous rappelant notre fonctionnement.

Nouveauté de l'année :

L'outil de travail pour l'ensemble de la gestion des fiches déposées au fonds SÉCLI : encaissement des forfaits, autorisation des reproductions, versements des droits... est entièrement sur le web.

La base étant unique, les risques d'oublis sont limités, les informations pour les forfaitaires, les clients et les ayants droit restent disponibles à tout moment.

La mise en ligne permet un partage du travail à distance, très utile dans les temps actuels !

Rappels d'anciennes fonctionnalités :

- Depuis l'onglet « Recherche des fiches de chant » sur le site du SÉCLI, il est possible de générer des listes de chants personnalisées. On peut construire ses propres listes à partir des critères de son choix (par exemple : fiches promues et recommandées par la Commission épiscopale de liturgie, nouvelles fiches de l'année, etc...) et les télécharger au format CSV (compatible Excel).
- Le développement du moteur de recherche des fiches sur le site est maintenant opérationnel. Il continuera à être enrichi au cours du temps

Forfait

Ce forfait annuel - nous le précisons pour les « nouveaux » - donne le droit de photocopier les chants du fonds SÉCLI pour des usages non-commerciaux, dans les célébrations liturgiques, la catéchèse et l'éducation chrétienne.

POUR LES PAROISSES

NB DE PRATIQUANTS	SOMME DEMANDÉE
moins de 100	30 €
de 100 à 150	55 €
de 150 à 200	85 €
de 200 à 250	110 €
de 250 à 300	140 €
de 300 à 350	170 €
de 350 à 400	200 €
de 400 à 450	225 €
de 450 à 1 000	275 €
de 1 000 à 1 500	350 €
de 1 500 à 2 000	450 €
de 2 000 à 2 500	550 €
de 2 500 à 3 000	650 €
de 3 000 à 3 500	750 €
de 3 500 à 4 000	850 €
plus de 4 000	1 100 €

POUR LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET LES CHORALES LOI 1901

Le montant est de 3,50 € par membre.

POUR LES ASSEMBLÉES LITURGIQUES « EXCEPTIONNELLES »

(rassemblements, pèlerinages, sessions...)
contactez le SÉCLI qui vous fixera, pour chaque cas, le montant du « forfait occasionnel ».

RECHERCHE DES FICHES DE CHANTS

Un moteur de recherche vous permet de trouver, parmi les 16 967 fiches du fonds SECLI, les œuvres nécessaires à votre célébration. **De nouvelles rubriques ont été introduites.**

Les pdf des partitions achetées sont disponibles, à tout moment, dans votre espace forfaitaire ou votre espace client.

ACCÈS AUX PARTITIONS DES ŒUVRES DU FONDS SÉCLI

Pour se procurer une partition, on peut :

- soit l'acheter sur le site du SÉCLI,
- soit se procurer un livret en librairie,
- soit télécharger un pdf sur un site possédant, de la part des éditeurs, les autorisations de diffusion.

Pour faciliter l'acquisition des fiches, vous pouvez souscrire :

- un compte prépayé,
- **un lot de 10 fiches au tarif préférentiel de 12 €.**

REPRODUCTION DES ŒUVRES DU FONDS SÉCLI

Les paroisses sont autorisées, **sous réserve de payer le forfait annuel du SECLI**, de reproduire les dites fiches (texte et/ou musique). **Ce forfait ne prévoit pas le téléchargement gratuit des œuvres.**

PAIEMENT DU FORFAIT

A partir de votre « Espace forfaitaire » il vous est possible :

- de régler votre forfait avec une carte bancaire. Pour cela il vous faut indiquer votre numéro de forfaitaire mentionné sur votre feuille et votre mot de passe (**pour la France : le code postal - pour les autres pays : le nom du pays**),
- de télécharger la facture de votre versement.

*Votre bulletin de réponse et votre règlement – à moins que vous ne l'ayez déjà fait par internet – sont à envoyer au SÉCLI, le plus rapidement possible pour éviter tout oubli ou perte ! **N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER VOTRE NUMERO DE FORFAITAIRE.** Merci.*

Pour que le chant liturgique puisse continuer à vivre, il est indispensable que tous les utilisateurs payent leur forfait.

Venez souvent visiter le site du SÉCLI car au cours de l'année, divers éléments se mettent en place.

Merci à tous et à chacun de vous et « Bonne année » 2021.

Sœur Marie-Christine Messin

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.</small>				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	01332	0000079360A	05	CL CASTRES (01332)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE				
IBAN	FR30 3000 2013 3200 0007 9360 A05			
Code B.I.C	CRLYFRPP			
TITULAIRE DU COMPTE : GIE SECLI				